

Conseil général

Séance n° 1

du jeudi 09.06.2016, de 19:30 à 21:50,
salle de gymnastique

Président	Bertrand Vianin
Secrétaire	Patricia Constantin
Présents PDC	Beney André - Bétrisey Sophie - Benthô Marylise - Blanc Viviane - Darbellay François - Dussex Mathieu - Muller Lionel - Pralong Daniel - Rey Laurence - Vianin Bertrand - Travelletti Joseph
Entente communale	Jollien Frédéric - RoCHAT Armande
PS	Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Patricia - Cotter Daniel - La Sala Aline - Morard Joël - Morard Gino - Travelletti Christiane - Zufferey Daniel
Conseil communal	Aymon Marco - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Mottet Vivian - Savioz Dominique
Excusés	Aymon Christophe - Aymon Fabien - Beney Christophe - Bonvin Grégoire - Constantin Fabienne - Praplan Betty - Savioz Valérie - Pellissier François - Follonier Thierry

M. Bertrand Vianin ouvre la séance et salue toutes les personnes présentes.

M. Marco Aymon salue le public présent, les membres du conseil communal et les conseillers généraux. Il souhaite à tous des débats fructueux.

DEBATS

1	1	Contrôle des présences

Les personnes suivantes se sont excusées : Grégoire Bonvin – Fabien Aymon – Fabienne Constantin – Christophe Aymon – Christophe Beney – Betty Praplan – Valérie Savioz.

23 conseillers généraux ont signé la liste des présences.

2	2	Approbation de l'ordre du jour

M. Bertrand Vianin donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 17 décembre 2015
4. Approbation des crédits complémentaires
5. Approbation des comptes 2015
6. Point de situation du conseil communal sur la situation financière de Télé Anzère SA
7. Règlement intercommunal pour l'état major de conduite régional sur la gestion des situations particulières et extraordinaires
8. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Divers annoncés : Egide Aymon – Christiane Travelletti – Georgy Beney – Frédéric Jollien – Armande Rochat – Mathieu Dussex – Joël Morard – Patricia Cotter – Marylise Benthon – Patricia Constantin.

3	3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 17 décembre 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4	4	Approbation des crédits complémentaires

M. Bertrand Vianin rappelle que conformément à la loi sur les communes et à l'art. 7 du règlement du conseil général, la municipalité soumet pour approbation les crédits complémentaires dépassant de 10% la dépense prévue à la rubrique budgétisée et d'un montant supérieur à Fr. 10'000.--.

M. Joël Morard, président de la Commission de gestion, remercie les collègues de la commission de gestion, le conseil communal et le secrétaire communal pour les réponses fournies aux questions de la commission de gestion.

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion sur les crédits complémentaires.

M. Egide Aymon, pour Le groupe PS, accepte l'entrée en matière et informe que le groupe suivra les recommandations de la commission de gestion.

M. Frédéric Jollien s'excuse au nom de son groupe pour l'absence des représentants de l'Entente, au nom du groupe, il accepte l'entrée en matière et indique que le groupe suivra également les recommandations de la commission de gestion.

M. Mathieu Dussex, pour le groupe PDC, accepte l'entrée en matière et indique qu'il suivra également les recommandations de la commission de gestion.

Vote

Les crédits complémentaires sont acceptés à l'unanimité.

Compte d'investissement

1 Sécurité publique

113.506.10 Horodateurs

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion.

M. Mathieu Dussex relève les éléments positifs suivants : 50% des comptes sont tenus par rapport au budget à environ Fr. 5'000.-- près. Dans les investissements, 30% des comptes sont également à environ Fr. 5'000.-- du montant budgétisé. Il remercie le conseil communal pour la bonne tenue des comptes par rapport au budget et M. Bernard Morard pour la bonne tenue des comptes.

Mme Armande Rochat donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

M. Bernard Morard remercie la commission de gestion pour le travail effectué. Il rappelle que l'écart important de la marge d'autofinancement vient de la différence des recommandations de l'Etat par rapport aux taxations définitives 2013 et 2014. Le conseil communal avait été prudent dans l'évaluation des impôts.

Il rappelle que la dette communale par habitant est de Fr. 830.--.

Vote

Les comptes 2015 sont acceptés à l'unanimité.

6	6	Point de situation du conseil communal sur la situation financière de Télé Anzère SA

M. Marco Aymon rappelle que le conseil général doit être informé régulièrement sur la situation financière de Télé Anzère SA. Il relève les difficultés des remontées mécaniques en Valais. Les résultats sont catastrophiques pour les stations cette année.

Pour Télé Anzère SA, 25% du chiffre d'affaires a été perdu en raison du manque de neige à Noël. Les préventes ont permis de bien aider pour cette saison. La situation financière est délicate. Il informe que le Grand Conseil est revenu sur la décision du Conseil d'Etat concernant le soutien aux remontées mécaniques.

Mme Armande Rochat informe que la commission de gestion a reçu M. Marco Aymon qui l'a informée sur la situation de Télé Anzère SA en séance du 19 mai dernier.

Elle indique que certains citoyens demandent pourquoi la commission de gestion ne donne pas de chiffres sur Télé Anzère SA. Sur ce point, la commission de gestion reste ferme et ne donnera aucun chiffre.

M. Marco Aymon indique que les comptes sont bouclés au 30 avril. Il est donc difficile d'avoir un chiffre précis au mois de mai car il y a des variables qui ne sont pas encore connues.

M. Mathieu Dussex demande comment est faite la répartition de l'achat des abonnements Mosaïque. La répartition est simple : le prix Fr. 850.-- pour un indigène et Fr. 1'200.-- pour un non

indigène, la différence entre l'abonnement mosaïque et le prix de l'abonnement de Anzère est mise dans un pot commun. Une partie de ce fond est utilisé en frais de publicité. Il indique que Télé Anzère a vendu le 25% des abonnements Mosaïque.

M. Daniel Cotter relève que par rapport à la dette nette par habitant, on peut encore investir dans Télé Anzère SA et dans le Spa Wellness.

7	7	Règlement intercommunal pour l'état major de conduite régional sur la gestion des situations particulières et extraordinaires

M. Bertrand Vianin informe que le règlement sera traité article par article.

Le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

Le groupe de l'Entente accepte l'entrée en matière.

Le groupe PS accepte l'entrée en matière mais relève tout de même l'absence de la commune de Grimisuat dans ce règlement intercommunal.

M. Vivian Mottet informe que la commune de Grimisuat a fait le premier travail avec Arbaz et Ayent. Par la suite, la commune de Grimisuat a estimé qu'elle n'avait pas les mêmes dangers que les 2 autres communes et a donc décidé de se retirer de ce projet. Il relève que l'Etat du Valais a accepté difficilement cette décision.

Chapitre 2

Article 5

Organe de surveillance : 2 représentants

Mme Patricia Cotter demande pourquoi il y a seulement 2 personnes dans l'organe de surveillance.

M. Vivian Mottet informe que le chef d'Etat-major a une voix consultative dans cet organe de surveillance.

Mme Armande Rochat demande si le chef d'Etat-major a été nommé ?

M. Vivian Mottet indique que le chef d'Etat major a été nommé et qu'il suit déjà des cours.

Article 12

M. Frédéric Jollien demande pourquoi la répartition financière a été prévue comme mentionné à l'art. 12.

M. Marco Aymon informe que le coût de la mise en place de l'Etat-major de catastrophe est le même qu'il y ait 1, 2 ou 3 communes.

M. Marco Aymon informe que ce règlement provient à 99% du canton.

Vote

Il est décidé à l'unanimité de voter ce règlement en une lecture.

Vote

Le règlement est accepté à l'unanimité.

8	8	Divers

M. Egide Aymon souhaite connaître l'avancement du dossier sur les taxes poubelles suite à la décision de la dernière séance plénière de constituer une commission intercommunale.

Mme Nicole Bonvin indique que l'analyse suit son cours.

M. Egide Aymon rappelle qu'il était prévu que lors du déménagement du triage forestier le ramassage des déchets verts devait être effectués à cet endroit. Il souhaite savoir où en est ce dossier ?

M. Marco Aymon informe que l'UTO doit dorénavant produire de l'énergie. Une usine a été construite. La taxe au poids ou au sac va poser un problème au niveau du ramassage des déchets verts. L'UTO a pris la décision de ramasser tous les déchets verts sur le Valais avec une répartition financière entre les communes. Pour l'instant, il n'est donc pas prévu de déménager le ramassage des déchets verts au nouveau triage forestier.

Mme Christiane Travelletti demande des informations sur le fonctionnement de la police communale ?

M. Marco Aymon informe qu'une discussion est en cours pour trouver un accord avec la police municipale de Sion.

M. Georgy Beney demande des informations sur le retour des concessions.

M. Marco Aymon informe que l'assemblée des communes concédantes aura lieu la semaine prochaine. La clé de répartition proposée par le conseil d'Etat est généreuse. La décision sera prise lors de la session de juin du Grand Conseil.

M. Frédéric Jollien revient sur la question du tourisme et souligne que l'on parle souvent d'aide à court terme pour le secteur touristique. Il souhaite voir la vision sur l'avenir du tourisme pour notre commune.

M. Marco Aymon se réjouit des préoccupations de Frédéric Jollien. Il pose la question suivante : quel investisseur privé voudrait prendre le risque d'investir dans une situation instable et aléatoire. Il pense que cela fait 10 ans que l'avenir du tourisme en Valais devrait passer également par un tourisme de plaine.

M. Mathieu Dussex revient sur la problématique des pavés sur la place du pré des sœurs **M. Marco Aymon** indique que du sable va être rajouté très prochainement.

M. Mathieu Dussex demande quand la salle de gym sera aménagée avec une sonorisation adéquate. **M. Marco Aymon** indique que le montant a été mis au budget.

Mme Armande Rochat demande des informations sur la poste d'Anzère. **M. Marco Aymon** informe que les premiers contacts ont eu lieu au début du printemps. Il y avait 2 solutions, lutter pour conserver la poste d'Anzère en sachant que nous avons également un bureau à Botyre ou trouver une solution pour que cela se passe au mieux. Il informe que suite aux discussions, la fermeture a été retardée à avril 2017. A cette date, le bureau de poste sera fermé. Une solution serait que le service postal soit assuré par l'office du tourisme.

Mme Armande Rochat indique que plusieurs chantiers sur Anzère ont été mis à l'enquête, ont démarrés mais n'ont pas avancés. **M. Marco Aymon** informe que la commune a écrit aux propriétaires pour qu'ils se déterminent ce qu'ils souhaitent faire avec ces travaux (3 chantiers à Anzère). Dans la loi, dès que les semelles sont faites, le bâtiment est considéré comme commencé. Avec la LAT, ces terrains peuvent être dézonés (zone agricole). Il relève qu'il n'y a pas de délai de construction dans la loi.

M. Joël Morard informe qu'il a eu connaissance qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, lorsqu'on met un panneau à vendre sur un terrain, une taxe sera facturée de Fr. 200.--. Alors qu'auparavant une simple lettre à la commune permettait de mettre un panneau à vendre. **M. Marco Aymon** informe que le règlement communal est clair. Il permet la pose d'affiche de 30 cm par 20 cm. Tout autre affichage est interdit. Le conseil a pris la décision d'appliquer le règlement. Maintenant la loi a changé, tout ce qui est visible depuis une route cantonale, la commune donne le préavis et le canton décide.

Mme Patricia Cotter demande si la commune a un projet pour le triage de Luc et le site de Fortunau. **M. Marco Aymon** indique que rien n'a été décidé pour l'instant.

Mme Marylise Benthó informe que le Dr Berger est parti à la retraite. Est-ce que le conseil communal a entrepris des démarches pour lui trouver un remplaçant.

M. Marco Aymon a été approché par un démarcheur qui demande Fr. 24'000.-- pour trouver un médecin. Est-ce que la commune doit intervenir ? Le souhait serait d'avoir un médecin à Anzère.

Mme Patricia Constantin demande quelle est la vision du conseil communal par rapport au projet de Centre de compétences et de développement durable ?

Mme Nicole Bonvin informe que la commune d'Ayent a été d'accord de mettre à disposition pour 3 ans les terrains. Mme Vicky Leaney a déjà reçu beaucoup de promesse de dons. Elle rappelle qu'elle a besoin de 18 millions. A ce stade, la commune n'a pas d'engagement particulier.

M. Bernard Morard relève que c'est une opportunité pour notre commune. Il rappelle que la commune n'a pas d'engagement financier pour l'instant. La commune devra intervenir par les crédits NPR. Le démarchage avec des bénévoles et des contre-prestations en bon pour aller acheter des produits sur son site soulève de nombreuses interrogations.

M. Marco Aymon informe qu'il lui manque les crédits NPR et les fonds propres. Il informe qu'elle a récolté en un mois la moitié des fonds propres.

Mme Marylise Benthó pense que l'on doit essayer de garder le projet chez nous.

M. Marco Aymon informe que le camping a été vendu le 11 avril à la banque. Il y aurait des acquéreurs potentiels.

M. Bertrand Vianin demande où en est le projet CUBE ? **M. Marco Aymon** informe que la mise à l'enquête publique se fera cet automne. Les oppositions dans la mise à l'enquête provisoire n'ont pas été traitées.

M. Vivian Mottet incite les personnes présentes à lire l'ouvrage de Christophe Clivaz.

M. Bernard Morard revient sur la LAT. Il indique que les surfaces non construites sur la commune rentrent dans les besoins à 30 ans. Il indique que, selon les calculs, la commune est dans le vert. Elle n'aura que très peu à dézoner.

Mme Armande Rochat informe qu'il s'agit de la dernière séance des comptes de la législature.

M. Marco Aymon remercie les conseillers généraux pour la pertinence des questions.

M. Bertrand Vianin clôt les débats à 21 h 50.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia